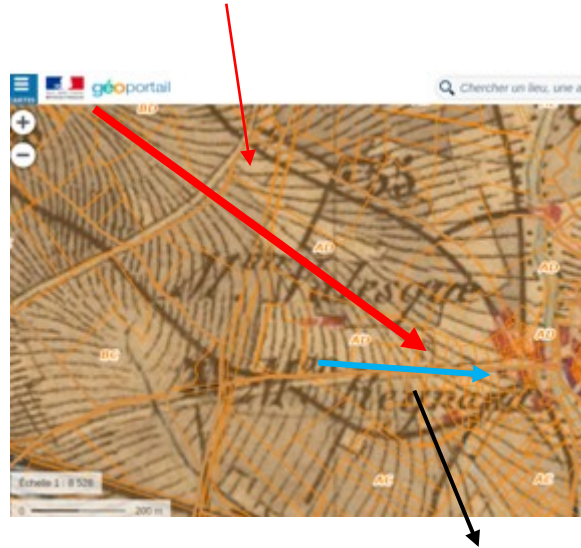


## A quoi sert le chemin des Piochs?

La *Garelle ou les Piochs*, anciennement section F des Costes et actuelle section cadastrale AD se situe à l'ouest du village, entre Cami d'Antonègre au nord et Avenue de Villeveyrac au sud (ancien *chemin de Vallemagne*).

A l'œil nu, il n'est pas facile de réaliser qu'elle correspond en gros à l'ancien *Mont Valesque* dont les anciens connaissaient bien les problèmes de ruissellement des eaux pluviales de part et d'autre d'une **dorsale** allant du nord-ouest au sud-est :



Ce sont ces ruissellements naturels qui ont dessiné le **chemin pluvial des Piochs**, et c'est le trajet spontané de l'eau qui a permis aux anciens de comprendre et de respecter sa fonction de recueil et de canalisation des eaux de surface : **il servait à protéger les maisons du village construites en aval** ; il a donc été protégé, et les parcelles agricoles se sont organisées autour de lui, il est ainsi devenu, depuis les temps anciens, **chemin d'exploitation agricole** pour les parcelles enclavées.

Tout petit à son départ à l'ouest (anciennes parcelles Malabouche F193 et Reverbel F214 du cadastre Napoléon), il s'élargit dans sa pente, et, avant son arrivée à l'est sur le Cami d'Antonègre, il a été élargi et étayé par 2 murs de pierres aujourd'hui ensevelis aux  $\frac{3}{4}$  :



Notre Agglopôle a reconnu en 2020 que l'écoulement historique des eaux du chemin des Piochs avait été détourné en mont de cette obstruction **X** :



Pourquoi? Passage de canalisations souterraines non déclarées??

En réalité, l'année 1991 aura été «*l'annus horribilis*» de Montbazin puisque auraient eu lieu simultanément 3 opérations complémentaires:

1. A l'est : interdiction de l'accès par le Cami d'Antonègre (il serait très étonnant que ce mur n'ait pas été construit au plus tôt en 1991, dans cette logique globale)
2. A l'ouest : un bornage litigieux (15/03/1991) sur le confront sud / Planchon F213 du chemin des Piochs, puis construction d'un garage à même le chemin des Piochs
3. Au sud (ligne de pointillés bleus) : creusement du fossé de communication entre chemin des Piochs et avaloir secret de l'avenue de Villeveyrac (construit sans autorisation dans l'alignement du fossé)

Pourquoi fallait-il faire disparaître le chemin des Piochs en interdisant l'accès ?

***Tout simplement pour construire sur des terres agricoles drainées!***

Dans les années 1960-85, la SAFER avait pourtant interdit de morceler et lotir ces mauvaises terres agricoles qui cisailent les maisons en savonnant lors des fortes pluies : Sr son site <https://chemin-exploitation-et-randonnee-montbazin.com/>, Louis Trouche l'explique parfaitement.

Dès 1991-92, un premier lotissement privatif s'est construit sur les hauteurs de l'avenue de Villeveyrac, sans autorisation, le certificat d'urbanisme ne mentionnait que de l'habitat isolé. D'autres bornages ont suivi pour partager le

chemin entre riverains, et tout le monde semble y avoir déversé ses eaux, eaux de surface, eaux de piscine ... puisque nombre de buses d'évacuation sur l'avenue semblent avoir été condamnées ... Il faut dire que le fossé nord de l'avenue de Villeveyrac n'est pas très efficace.

Mais aussi les eaux des terres agricoles du nord ouest, de part et d'autre du contournement ouest de Montbazin ? **Où sont en effet les réseaux d'évacuation du réseau d'irrigation BRL** dont ont bénéficié nos agriculteurs à partir de 2014-2015 ?

***S'agit-il aussi du chemin des Piochs???***

***Et que se passera-t-il si l'urbanisation se poursuit de part et d'autre du contournement ?***

**&**